



92 Montée de la Mairie- **73460 TOURNON**
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT JUILLET A 18H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	9	14

Date convocation	Date affichage	N° délibération
09/07/2026	09/07/2026	2026/45

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN ARIBA Shaina, DELATTRE Carole, LASSIAZ Fabienne, MARCHI Arnaud, OMELTCHENKO Luc, TRABICHET Jerry

Excusés : RIMBOUD Christelle (pouvoir F. LASSIAZ), CHARDONNET Emilie (pouvoir D. CARMONA), CHATELAIN Eric (pouvoir S. BERTHET), FLORES Patrice (pouvoir L. OMELTCHENKO), MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir J. TRABICHET)

Absents : LASSIAZ Zakari

Secrétaire : Luc OMELTCHENKO

A 18h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/45

ADHÉSION AU SIVU DE POLICE DE LA PLAINE DE L'ISÈRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, depuis le début de l'année 2023, les communes de Gilly sur Isère et de Grignon se sont dotées d'une police municipale intercommunal, afin de répondre aux attentes de la population en demande d'une police de proximité et dans un souci de prévention des incivilités de la délinquance.

L'article L. 512-1-2 du code de la sécurité intérieure, modifié par la loi sécurité globale et le décret 2021-1640 du 13 décembre 2021, autorise le recrutement d'agents de police municipale par un syndicat de communes, les communes de Gilly sur Isère, Grignon et Saint Hélène sur Isère se sont regroupées en SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour l'exercice de ces missions.

En application des articles L. 5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SIVU « Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère », dont le siège est fixé au 788 route de Chambéry, immeuble LeTissot à Gilly sur Isère (73200), a pour objet la mise en place d'actions dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire des communes membres.

Les modalités d'organisation et de gestion du SIVU sont décrits dans les statuts, et toutes les communes membres sont représentées par 3 délégués.

Au vu de l'augmentation des incivilités sur le territoire communal, Madame le Maire propose à l'assemblée de demander l'adhésion au SIVU. Après l'accord du conseil syndical, les statuts du SIVU seront modifiés pour intégrer la commune de Tournon. Il conviendra alors au conseil municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le principe d'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de police de la plaine de l'Isère
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire e signer tous les documents nécessaires

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Luc OMELTCHENKO

Transmis au contrôle de légalité
Le **21 JUIL. 2026**

Publié le **21 JUIL. 2026**

